



Modalités d'accès

Le médecin traitant saisit la PCO en accord avec la famille.

Présentation

La PCO est une plateforme de coordination et d'orientation portée par l'ADEI.

Ce dispositif crée en 2019 s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (TND) 2018-2022.



Objectif

Mise en œuvre d'un parcours diagnostic autour des TND, s'appuyant sur des bilans médicaux et paramédicaux, une synthèse, des préconisations et la proposition de soins adaptés.

Public concerné

Les enfants de **0 à 12 ans**, présentant des difficultés relationnelles, motrices ou autres et pour qui on constate des écarts inhabituels de développement.

Ces écarts peuvent être les signes d'un **TND, un trouble du neuro-développement** : trouble du langage, du développement cognitif et/ou moteur, des apprentissages (DYS), troubles déficitaires de l'attention, spectre autistique....

Fonctionnement

1. Première consultation médicale
2. Des bilans sont préconisés en fonction du profil
3. Réalisation des bilans
4. Diagnostic et proposition de parcours de soin

La plateforme peut déclencher le forfait d'intervention précoce. Les professionnels sont alors directement rémunérés par l'assurance maladie. Les bilans et interventions sont pris en charge par la CPAM.

Durée moyenne du parcours : 1 an 3 mois et 15 jours

Et dans le 17 ?

Une convention est en cours de signature pour que la PCO entre dans les écoles.



plaquette

BP 60101
17 104 SAINTES cedex

: pco@adei17.com

